



Confusion de peine, svp aidez-moi

Par **Damyls**, le **15/05/2017** à **22:20**

Bonsoir, voilà mon conjoint est incarcéré depuis plus d'un an maintenant. Il a eu une permission de sortie dernièrement et à peter les plombs. Il n'a pas réintégré et à donc été déclaré en évasion. Après 4 jours de cavale il a compris sa connerie? et s'est rendu. Bref... Pendant ces 4 jours il était fixé sur une éventuelle demande de confusion de peine parceque grâce à celle ci il aurait déjà été dehors. Je sais que son prochain jugement pour évasion ne pourra pas être pris en compte si il fait une demande de confusion. Aujourd'hui il me demande de faire la demande auprès du parquet sauf que je ne connais pas tous ces antécédents judiciaires ni les dates des jugements etc.. est-ce que je peux faire la demande en précisant juste le dernier jugement (le magistrat à accès au casier donc il verra bien toutes les condamnations) ou est-ce que je dois forcément préciser toutes les peines qu'il a eu sur le courrier ? Et est-ce qu'on peut croire à l'acceptation de notre demande malgré l'évasion? Merci d'avance à tous, je suis à bout j'aimerais l'aider mais je ne sais plus quoi faire et je n'ai plus les moyens de lui prendre? un avocat.